2024

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif



SOMMAIRE

PR	EAMBULE	2
SY	NTHESE DU BUDGET	2
ΑF	FECTATION DU RESULTAT 2023	3
AN	ALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
AN	ALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
ST	ABILITE FISCALE	9
SI	TUATION DE LA DETTE	.0

PREAMBULE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1er janvier et prenant fin le 31 décembre.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

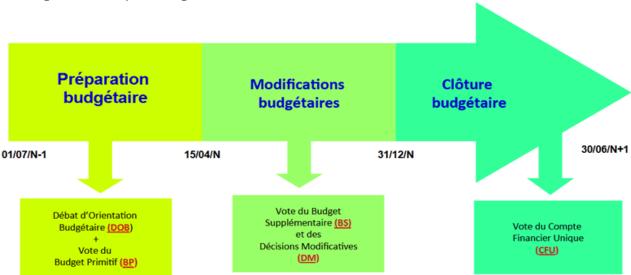
En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement ;
- La section d'investissement.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

Vision globale du cycle budgétaire :



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des recettes et des dépenses du budget doivent apparaître dans un document unique. Ce principe permet au conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document, composé d'un certain nombre d'annexes obligatoires.

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

C'est l'objet de cette note de présentation.

INTRODUCTION

Le budget 2024 a été porté au vote du Conseil municipal le 02 avril 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique global encore loin d'être stabilisé. Si les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux acceptables, il n'y a aucune garantie qu'ils ne remontent pas à l'avenir. Par ailleurs, l'inflation reste à un niveau élevé, même si des signes d'atténuation apparaissent en cette fin d'année 2023, et la revalorisation des salaires est toujours d'actualité, comme en témoigne la récente annonce de l'augmentation du point d'indice. En parallèle l'État n'a toujours pas abordé la question du financement du déficit public et ses possibles conséquences sur les budgets des collectivités territoriales.

Dans ce contexte incertain, il est préférable de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de notre commune.

Ainsi, l'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute stable afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixé tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1er février 2024 en séance du Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- poursuivre le programme d'investissement ambitieux,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, des Conseils Départemental et Régional chaque fois que possible.

SYNTHESE DU BUDGET 2024

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) présente au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2024 s'élève à 2.391.676,18 €.

	BP 2023	BP 2024	% évol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	1 020 348,79 €	1 193 110,90€	16,93%	172 762,11 €
INVESTISSEMENT	951 192,91€	1 198 565,28€	26,01%	247 372,37 €
TOTAL	1 971 541,70 €	2 391 676,18 €		420 134,48 €

La section de fonctionnement s'établit à :

- 1.1193.110,90 € en recettes
- 783.803,87 € en dépenses

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 400.307,03 € afin de financer les investissements.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 1.198.565,28 €.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 laisse apparaître un solde positif de 95.976,98 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 321.166,42 €. Le résultat cumulé se porte donc à 417.143,40 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 laisse apparaître un solde positif de 143.529,64 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 379.863,74 €. Le résultat cumulé se porte donc à 523.393,38 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à -242.062,00 €.

L'affectation du résultat 2023 se matérialise de la façon suivante :

- 417.143,40 € à la section de fonctionnement (R002 excédent de fonctionnement)
- 523.393,38 € à la section d'investissement (R001 excédent d'investissement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

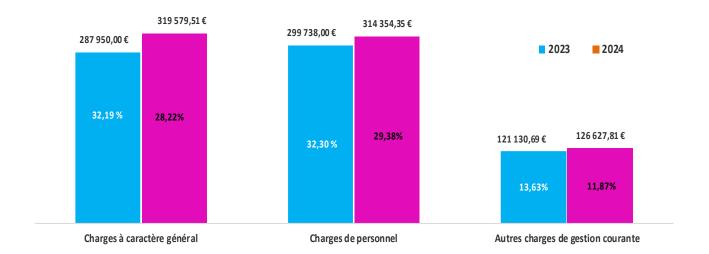
Les montants projetés de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

I. Dépenses de la section de fonctionnement

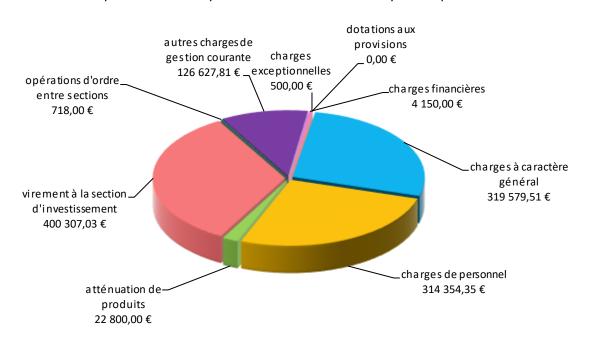
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1.193.110,90 € dont 400.307,03 € de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2024 - BP 2023	Evolution %
011	charges à caractère général	287 950,00	319 579,51	31 629,51	10,98%
012	charges de personnel	299 738,00	314 354,35	14 616,35	4,88%
014	atténuation de produits	24 000,00	22 800,00	-1 200,00	
023	virement à la section d'investissement	282 085,17	400 307,03	118 221,86	41,91%
042	opérations d'ordre entre sections	718,00	718,00	0,00	
65	autres charges de gestion courante	121 130,69	126 627,81	5 497,12	4,54%
66	charges financières	4 226,93	4 150,00	-76,93	-1,82%
67	charges exceptionnelles	500,00	500,00	0,00	
68	dotations aux provisions	0,00	4 074,20	4 074,20	
	TOTAL DEPENSES	1 020 348,79	1 193 110,90	172 762,11	16,93%



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



<u>Chapitre 011</u>: Les charges à caractère général sont estimées à 319.579,51€ en 2024 contre 287.950,00 € en 2023, soit une hausse de 10,98%. Cette hausse est due d'une part, par l'intégration au chapitre 011 d'une réserve de 31.900 € (articles 615221 et 6188). D'autre part, les postes essentiellement en hausse sont : énergie, fournitures de petits équipements, contrats de maintenance, frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies et autres services extérieurs. Tandis que les postes en baisse sont : eau et assainissement, contrats de prestations de service, entretien autres bâtiments, réceptions, et frais bancaires.

<u>Chapitre 012</u>: Les dépenses de personnel sont estimées à 314.354,35€ en 2024 contre 299.738,00 € en 2023, soit une hausse de 4,88%.

L'année 2024 est impactée par les augmentations du SMIC et du point d'indice décidées 2023 et janvier 2024 et les recrutements pour le service périscolaire à intervenir en 2024.

Il est également provisionné une réserve pour couvrir d'éventuelles décisions gouvernementales en cours d'année en matière de rémunération.

Chapitre 014: Atténuation de produits: 22.800,00 € correspondant au reversement au FPIC.

<u>Chapitre 65</u>: Les autres charges de gestion courante sont estimées à 126.627,81 € en 2024 contre 121.130,69 € en 2023, soit une hausse de 4,54%. Cette hausse est essentiellement due à la cotisation au service incendie et aux redevances, concessions et logiciels les postes informatiques de l'école.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 7.000,00 €
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 65.550,00 €
- aux versements des subventions aux associations pour 2.640,00 €
- à la contribution au service d'incendie pour 37.457,81 €
- aux redevances concessions et logiciels pour 12.100,00 €

Chapitre 66: Les charges financières s'établissent à 4.150,00 € en 2024 contre 4.226,93 € en 2023.

<u>Chapitre 67</u>: Les charges exceptionnelles sont estimées à 500,00 € en 2024 comme en 2023. Cette somme est une réserve afin d'alimenter le chapitre pour d'éviter de réaliser une décision modificative en cas de besoin d'annulation de titres.

<u>Chapitre 023</u>: Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 400.307,03€ en 2024 contre 282.085,17 € en 2023.

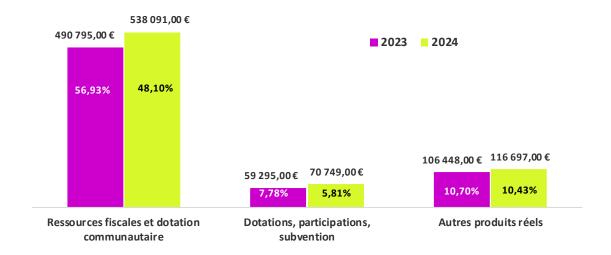
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1.193.110,90 €.

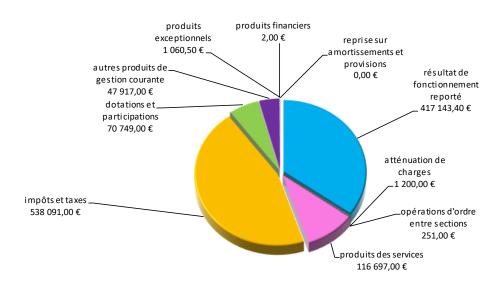
- ✓ 775.967,50 € en recettes réelles.
- √ 417.143,40 € de résultat de fonctionnement reporté

Ces recettes en augmentation de 16,93 %, s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2024 - BP 2023	Evolution %
002	résultat de fonctionnement reporté	321 166,42	417 143,40	95 976,98	29,88%
013	atténuation de charges	981,37	1 200,00	218,63	
042	opérations d'ordre entre sections	151,00	251,00	100,00	
70	produits des services	106 448,00	116 697,00	10 249,00	9,63%
73	impôts et taxes	490 795,00	538 091,00	47 296,00	9,64%
74	dotations et participations	59 295,00	70 749,00	11 454,00	19,32%
75	autres produits de gestion courante	39 500,00	47 917,00	8 417,00	21,31%
76	produits financiers	2,00	2,00	0,00	
77	produits exceptionnels	2 010,00	1 060,50	-949,50	
78	reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES	1 020 348,79	1 193 110,90	172 762,11	16,93%



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



1. Les recettes fiscales et dotation communautaire : 538.091,00€ soit +9,64% (+47.296 €)

Ces recettes représentent 69,36% des recettes réelles de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- Impositions et taxes estimées à 458.219,00 € en 2024 contre 397.000,00 € en 2023 soit une hausse de 15,42%.
- Attribution de compensation CCPH: 6.975,00 € identique à 2023.
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe versée par l'acquéreur lors de transfert de propriété : 70.637,00 € en 2024 contre 86.000,00 € en 2023 en baisse de 17,86%.

2. Les dotations, participations et subventions : 70.749,00 € soit +19,32 % (+11.454 €)

Dans l'attente des notifications de l'Etat, les montants ont été estimés à l'aide d'outils de calculs mis à disposition par l'Association des Maires de France.

 La DGF (dotation générale de fonctionnement) est estimée à 46.000,00 € contre 44.354,00 € en 2023.

- La DSR (dotation de solidarité rurale) est estimée à 15.000,00 € contre 13.265,00 € en 2023.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) s'élève à 340,00 € en 2024 contre 637,00€ en 2023, soit -46,62% considérant les dépenses éligibles au titre de l'exercice 2023.
- L'attribution du FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) est estimée à l'identique qu'en 2023, soit 7.000,00€.
- La compensation de l'Etat relative aux exonérations de taxes foncières s'élève à 2.154,00 € en 2024 contre 2.133,00 en 2023.

3. <u>Les produits des services</u> : 116.697,00 €, soit +9,63 % (8.917 €)

Les produits des services comprennent essentiellement la tarification des services périscolaires (99.000 €), la perception d'une participation pour l'agence postale communale (14.220 €), les redevances d'occupation du domaine public (360 €) ainsi que les concessions (2.000 €).

4. Les autres produits de gestion courante : 47.917,00 €, soit +21,31 % (3.150 €)

Ces produits correspondent majoritairement à l'encaissement des loyers communaux et la location des équipements et terrains communaux. Auxquelles s'ajoutent les recettes de la buvette et de la brocante.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1.193.110,90 €, en augmentation de 16,93% soit + 167.112,61 euros, par rapport au montant voté du BP 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation des bases fiscales notifiées en 2024, qui va permettre à la commune de continuer de bénéficier d'une dynamique importante de ses recettes de fonctionnement.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

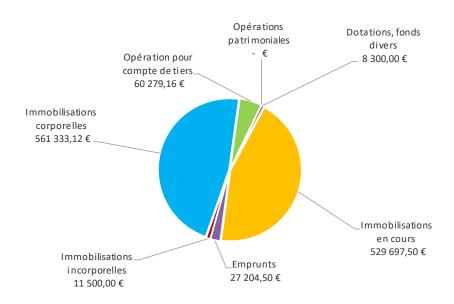
I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 1.198.565,28 €.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP2023	Restes à réaliser	BP2024	BP 2024 + Restes à réaliser	BP 2024 + RAR - BP 2023
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	151,00	0,00	251,00	251,00	100,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	8 300,00	8 300,00	7 300,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	40 486,22	0,00	27 204,50	27 204,50	-13 281,72
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00	10 000,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	167 476,00	58 000,00	503 333,12	561 333,12	393 857,12
Chapitre 23 - immobilisations en cours	740 579,69	253 758,00	275 939,50	529 697,50	-210 882,19
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	60 279,16	60 279,16	60 279,16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	951 192,91	311 758,00	886 807,28	1 198 565,28	247 372,37

Dépenses d'investissement 2024



Les dépenses d'équipement brut 2024 s'élèvent à 790.772,62 €.

Les principaux investissements 2024 (RAR compris) sont :

> Ecole:

-	Matériels informatiques	9.000,00 €
-	Mobilier	2.000,00 €
-	Entretien bâtiment scolaire	3.000,00 €
-	Installation de la fibre	10.000,00€
-	16 couettes	350,00 €
-	Jeux de cour	20.000,00 €

Cantine, garderie, bibliothèque :

> Logements sociaux :

- VMC et chaudière 8.100,00 €

Voirie:

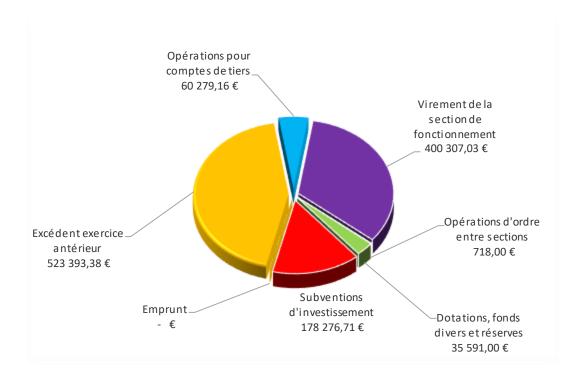
	voirie:
	 Mise en sécurité des RD65 et RD166
	- Equipements de voirie divers
	- Aménagement de la rue du Clos de l'Isle
	- Aménagement du parvis de la mairie 98.272,42 €
>	Eglise:
	- Restauration de l'église230.000,00 €
>	Matériels et outillages divers :
	- Matériels et outillages techniques
>	Bâtiments et équipements publics :
	- Volets roulants (mairie)
	- Alarme (mairie)
	- Mobiliers et équipements divers (mairie)
	- Eclairage économie d'énergie (mairie et BSE)
	- Extincteurs875,00 €
	- Borne à incendie rue des Brices
	- Armoire ignifugée
	- Alarme et serrure (agence postale)
	- Installation de la fibre (foyer rural)
	- Douches municipales
	Douches municipales 10.000,00 €
>	Cimetière :

II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 1.198.565,28 €.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP2023	Restes à réaliser	BP2024	BP 2024 + Restes à réaliser	BP 2024 + RAR - BP 2023
Résultat d'invest reporté					
R001 - résultat antérieur	379 863,74	0,00	523 393,38	523 393,38	143 529,64
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	282 085,17	0,00	400 307,03	400 307,03	118 221,86
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	718,00	0,00	718,00	718,00	0,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	112 563,00	0,00	35 591,00	35 591,00	-76 972,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	175 963,00	69 696,00	108 580,71	178 276,71	2 313,71
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	60 279,16	60 279,16	60 279,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	951 192,91	69 696,00	1 128 869,28	1 198 565,28	247 372,37



Les principales recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2024 sont :

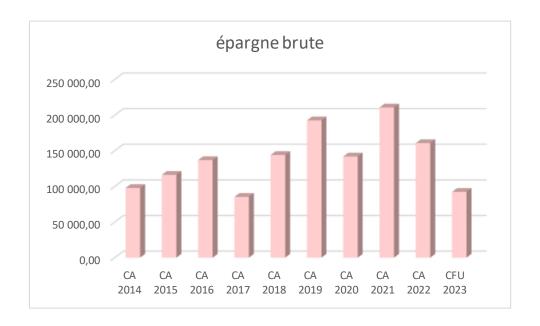
Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 69.696,00 € (solde des subventions régionale et départementale au titre du contrat rural)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute représente les ressources dégagées du fonctionnement (recettes réelles moins dépenses réelles) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.



STABILITE FISCALE

Le produit fiscal 2024 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2017.

Il est estimé à 460.373,00 € contre 397.000,00 € en 2023.

SYNTHESE PRODUITS 3 TAXES

	Bases réelles	Bases réelles	Bases réelles	Bases prévisionnelles	Bases réelles	Bases notifiées	
	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Pop. DGF	1 066						
TH	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	
bases	1 926 462	55 637	55 101	59 013	95 930	87 000	
produits*	200 738	5 797	5 742	6 149	9 996	9 065	
*Lissage compris				évolution des bases de 7,1%		évol bases : 3,9%	
TF	10,06%	21,64%	21,64%	21,64%	21,64%	21,64%	
bases	1 380 309	1 391 187	1 442 252	1 540 689	1 600 321	1 770 000	
produits*	138 925	300 583	311 679	333 405	345 991	383 028	
* dont Lissage		470	424	évolution des bases de 7,1%	0	évol bases : 3,9%	
TFNB	73,87%	73,87%	73,87%	73,87%	73,87%	73,87%	
base	19 043	19 252	18 981	20 329	19 697	20 400	
produits	14 067	14 221	14 021	15 017	14 550	15 069	
Rôles suppl.	36	2 105	0	évolution des bases de 7,1%	251	évol bases : 3,9%	
Versement coefficient		39 483	41 560	41 560	46 121	51 057	
correcteur		37 403	41 300	41 300	40 121	31 037	
Total produits	353 766	362 189	373 002	396 131	416 909	458 220	
Allocations		1 649	1 624	1 624	1 616	2 154	
compensatrices		1 017	1 021	1 021	1 010	2 131	
TOTAL		363 838	374 626	397 000	418 525	460 373	

SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 s'élève à 555.347,05 €.

Organisme prêteur	Référence emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 1er janvier	Annuité capital	Annuité intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
Crédit Agricole	Agrandissement de la cantine - 00002878036	244 915,00	217 959,09	15 588,44	1 845,48	17 433,92	202 370,65
Crédit Agricole	Avancement versement subv - 00002877992	185 000,00	185 000,00	0,00	1 295,00	1 295,00	185 000,00
CDC	Agrandissement de la cantine - 130206	168 985,00	152 387,96	10 854,90	994,30	11 849,20	141 533,06